

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/063

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subvention dans le cadre
de l'aménagement de la « Friche »**

Place du Général de Gaulle

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230405-DELIB063CM5423-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUIILLERIE,
M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement répondant aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation u

En effet, reconvertir une friche présente de nombreux avantages dont celui de récupérer un espace foncier disponible à l'heure où le foncier est rare et cher et où la lutte contre l'étalement urbain est une des priorités de la ville durable. Les friches représentent un potentiel foncier à exploiter pour un nouvel aménagement local.

La ville d'Hazebrouck entend saisir cette opportunité en requalifiant la friche commerciale en centre-ville. Depuis sa réouverture le 21 juin 2021, afin de lui redonner un usage et retrouver une attractivité, la « Friche » a trouvé une vocation transitoire permettant de confirmer son potentiel au travers des nombreuses animations et événements.

Cette première étape dite de « préfiguration » a été rendue possible par la mise à disposition du bâtiment par l'Etablissement Public Foncier qui en est propriétaire depuis 2015.

Afin d'enrichir cette réflexion, un concours d'idées organisé par l'AGUR en partenariat avec la ville, a vu une trentaine d'équipes d'architectes, urbanistes, paysagistes imaginer la Friche de demain ainsi que son intégration dans le tissu urbain.

La synthèse des résultats a permis de définir des pistes programmatiques à fort potentiel. Ces dernières (coworking, Ecole des chefs, restauration, espace public et bureau d'information touristique) intégreront le projet final. De ce fait, et pour poursuivre la démarche, la ville a sollicité un accompagnement en ingénierie auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) chargée de définir un modèle économique viable, une structure juridique adéquate et accompagner ce projet jusqu'au recrutement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

Vu l'exposé ci-dessus ;

Considérant la volonté municipale de créer un pôle de revitalisation en cœur de ville par la réalisation d'une opération de réhabilitation d'une ancienne friche commerciale ;

Considérant les opérations de recyclage de friches et de foncier déjà artificialisé impliquant des coûts de restructuration lourde ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions auprès de tout partenaire financier potentiel susceptible d'accorder une subvention ou toute autre aide au financement du projet de requalification de la friche à HAZEBROUCK,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND